

# Compte-rendu du conseil municipal du 19 mai 2017

Présents : Christiane COLAS, Hervé COLAS, Yves ARBEZ, Martial LOISY, Joëlle TABOULOT, Karine COLIGNON, Jean-Paul BUELLET, Robert VELON, Nicolas MICHALET, Pascale VIRICEL, Marie-Claude FELIX, Jean-Luc FROMONT.

Excusées : Chrystelle GUIXA (pouvoir donné à C.Colas, Sylvie TRIPLET (pouvoir donné à JP BUELLET)

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte les comptes-rendus des séances du 24 mars et 13 avril et passe à l'ordre du jour.

## 1) **Constitution de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CA3B**

Suite à la fusion des 7 intercommunalités, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a été créée au 1er janvier 2017. À ce titre, les membres de la nouvelle Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) doivent être désignés dans chaque conseil municipal parmi les conseillers communautaires. Christiane Colas, maire, est élue pour représenter la commune au sein de la CLECT.

## 2) **Approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse**

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 10 avril 2017, a approuvé les statuts de la nouvelle Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse. A son tour, le conseil municipal donne son approbation aux nouveaux statuts, qui fixent notamment les compétences transférées à la CA3B.

## 3) **Conventions de servitudes de tréfonds pour les canalisations d'assainissement du Logis Neuf sur les parcelles AA49, AA53 et AA344**

Dans le cadre des travaux de mise en séparatif de l'assainissement du Logis Neuf nécessitant la pose d'une nouvelle canalisation en parallèle à celle existante, il est nécessaire de modifier et formaliser des conventions de servitudes de tréfonds initialement établies en 1972 avec les anciens propriétaires des parcelles concernées.

Le conseil autorise Mme le Maire à signer lesdites conventions avec les propriétaires actuels de ces terrains (Famille Perrat et Laurent) ainsi que tout autre convention qui s'avèrerait nécessaire pour les différents travaux d'enfouissement de réseaux prévus au Logis Neuf (électricité, télécommunications, éclairage public).

## 4) **Conventions de servitudes de tréfonds pour l'enfouissement de la ligne électrique 63kV sur les parcelles ZM55 et ZM66**

Le conseil autorise Mme le Maire à signer une convention de servitude avec RTE (Réseau de Transport d'Électricité) pour l'enfouissement de la ligne électrique 63kV qui passera sur les parcelles ZM55 et ZM66 appartenant à la commune.

## 5) **Droit de place pour l'emplacement taxi**

Depuis mars 2006, il existe un emplacement taxi créé à Confrançon à la suite de la demande d'autorisation de stationnement (ADS) sollicité par Mr Gérald Alonso. Un droit de place de 30 € par an a été fixé par délibération du conseil municipal.

Monsieur Alonso, mettant fin à ses activités de taxi, a déposé en mairie un dossier de cession onéreuse de cet emplacement à son successeur, Mr El Asmar. Le conseil prend acte de cette cession et décide de maintenir le droit de place au même tarif.

## 6) **Jury d'assises**

Le conseil municipal a procédé au tirage au sort de 3 noms parmi les inscrits sur la liste électorale de la commune pour le jury d'assise en 2018. Mme le Maire avertira par courrier les électeurs tirés au sort et transmettra la liste au greffe de la cour d'assises de Bourg.

## 7) **Bulletin municipal**

Jean Luc Fromont rend compte des travaux de la commission information qui s'est réunie le 4 avril afin de préparer le bulletin de juin.

## **8) Bureau des élections législatives**

Le conseil établit les permanences des premier et second tours de l'élection législative qui se déroulera les dimanches 11 et 18 juin 2017 de 8h à 18h.

## **9) Questions et communications diverses**

- À la demande de certains conseillers restée sans réponse, une réflexion sera menée sur l'indemnisation des élus du conseil municipal.
- Hervé Colas explique au conseil municipal la démarche de MAPA, marché à procédure adaptée, qui astreint les membres de la commission d'appel d'offre à respecter strictement les procédures.
- Mr Vitaloni souhaitait débiter ses travaux de restauration des peintures le 15 mai dans l'église mais l'échafaudage proposé par Jacques Ponthus étant finalement inadapté, la commune a dû se mettre en quête d'un autre échafaudage à louer. Le conseil municipal prend connaissance du coût de cette prestation : 6 463€ HT.
- Le conseil prend connaissance d'un courrier de la CA3B proposant aux communes la tribune Nord du stade Marcel Verchère, à démonter. Le conseil municipal ne donne pas suite à cette proposition.
- Mme le Maire informe le conseil de la venue du spectacle des Petites Scènes Vertes organisé par le théâtre de Bourg du 21 au 26/01/2018, avec l'appui financier de la CA3B.
- Afin de permettre l'accueil des gens du voyage sur les aires d'accueils gérées par la CA3B à Bourg en Bresse et Péronnas, un arrêté municipal a été pris par Mme le Maire pour interdire ce type de stationnement sur le territoire de la commune.
- Suite au départ de Jacky Flamin, le conseil est informé du recrutement de Laurent Bozonnet comme agent technique. Après un mois passé en CDD, il sera en contrat unique d'insertion pour un an à compter de juin.
- Le camion benne acquis récemment donne satisfaction aux agents techniques. L'installation d'un container de 1000 litres permettra l'arrosage des massifs. Jean-Paul Buellet se renseigne pour la mise en place d'une signalisation sur le camion.
- Martial Loisy propose de mettre en vente certains matériels techniques (benne et tonne à eau) qui ne sont plus utilisées par les agents techniques. Le conseil municipal décide d'une mise en vente au plus offrant.
- Une réorganisation des locaux de rangement de la ferme communale et d'autres locaux est en cours.
- La coordination entre les travaux de réfection du réseau d'eau potable et les travaux de voirie prévus route de Petite Chassagne est compliquée.
- La commission voirie se réunira prochainement afin de faire le tour des routes de la commune avec une attention particulières aux arbres et arbustes qui débordent sur la voie publique.
- Le montage du chapiteau pour la vogue du bourg aura lieu le vendredi 23/06 à 14h, il est fait appel aux bénévoles.
- Les installations nécessaires à l'extinction nocturne de l'éclairage public devraient être réalisées en juillet. Des panneaux seront installés pour signaler cette démarche, qui sera effective dès le mois d'août.
- Jean-Paul Buellet informe le conseil que le club de foot organisera une journée retrouvailles le 30 juin 2018 avec invitation aux joueurs anciens et actuels. Le club sollicite l'utilisation du gymnase de Confrançon pour accueillir le repas convivial. Le conseil ne donne pas son accord pour ce type d'utilisation du gymnase et invite les organisateurs à trouver une autre solution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.